



**Agnès BUZYN**  
Ministre des Solidarités et de la  
Santé

**Christelle DUBOS**  
Secrétaire d'Etat auprès de la  
ministre des Solidarités et de la  
Santé

*Paris, le 31 octobre 2019*

## **La complémentaire santé solidaire entre en vigueur ce 1er novembre : « Un progrès majeur pour la santé de nos concitoyens les plus modestes »**

**Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès de la ministre, annoncent l'entrée en vigueur ce vendredi 1er novembre 2019 de la complémentaire santé solidaire, prévue par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et votée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019.**

Alors que trop de Français renoncent à une complémentaire santé pour des raisons financières, la complémentaire santé solidaire donne accès à une offre complémentaire de grande qualité, avec une large gamme de soins sans reste à charge. Elle bénéficiera à plus de 10 millions de personnes, parmi lesquels les 7,5 millions de bénéficiaires de l'actuelle CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et de l'ACS (aide à une complémentaire santé). La Complémentaire santé solidaire remplace la CMU-C, qui reste inchangée, et s'étend à d'autres bénéficiaires : ceux aujourd'hui éligibles à l'ACS

La complémentaire santé solidaire sera soit entièrement sans frais pour les personnes actuellement éligibles à la CMU-C, qui disposent de revenus inférieurs à 746€/mois, soit à moins d'1€ par jour pour les personnes disposant de revenus inférieurs à 1007€/mois, et constituera un gain de pouvoir d'achat important pour les ménages qui n'auront plus de reste à charge sur certains soins optiques, auditifs ou dentaires.

*« Ce sont des millions de personnes, parmi les plus fragiles, qui dès le 1er novembre bénéficieront d'une complémentaire santé plus large et plus protectrice. Je ne peux pas accepter qu'en France on renonce à se faire soigner parce qu'on en a pas les moyens, cela va à l'encontre de nos principes de solidarité. La complémentaire santé solidaire est un progrès majeur dans l'accès de tous à la santé. »*

**Agnès Buzyn**, ministre des Solidarités et de la Santé

*« Sans la santé, on ne peut pas se construire et vivre dignement. C'est pourquoi la complémentaire santé solidaire est une mesure fondamentale de la stratégie pauvreté, présentée par le président de la République en septembre 2018 et que nous déployons avec Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Cette mesure changera la vie des familles, de retraités modestes ou de personnes isolées dans toute la France »*

**Christelle Dubos**, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé.

**Pour accéder au dossier de presse sur la complémentaire santé solidaire :**

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp\\_complementaire\\_sante\\_solidaire\\_vdef.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_complementaire_sante_solidaire_vdef.pdf)

**Contacts presse :** [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)